Ã”tez de ma vue ces pesticides que je ne saurais interdire

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
October 2026

DÃ©voilÃ© le 5 octobre par le mÃ©dia Contexte, le projet de dÃ©cret relatif Ã la protection des captages d'eau potable prÃ©cis les seuils qui seront utilisÃ©s pour identifier les captages prioritaires pour lesquels des actions rÃ©glementaires devront Ãªtre mises en place. Le sujet est en discussion depuis plus d'un an au sein du Groupe national captages (GNC) mis en place en 2025. Les dÃ©bats se sont largement concentrÃ©s sur les seuils permettant d'identifier les captages prioritaires, sur lesquels l'Ã‰tat interviendra. Les associations et collectivitÃ©s n'ont cessÃ© de marteler que le seuil de 100 % de la norme de qualitÃ© de l'eau potable, sur la table depuis le dÃ©but des discussions, ne permet pas Ã l'Ã‰tat d'agir en prÃ©vention sur ces captages et proposaient un seuil de 80 % au maximum. Le gouvernement dans sa proposition de dÃ©cret, a fini par cÃ©der en abaissant ce seuil Ã 90 %. Mais cette "micro avancÃ©e" est totalement effacÃ©e par un net recul sur le sujet des captages polluÃ©s majoritairement par des pesticides interdits (qui constituent la trÃ¨s grande majoritÃ© des captages). Ici, le gouvernement propose d'exclure de la dÃ©finition de captage prioritaire ceux contaminÃ©s majoritairement par des pesticides interdits, lorsque la concentration en substance autorisÃ©e est infÃ©rieure Ã 30 % du seuil de qualitÃ©. Un seuil plus faible, Ã 5 % tel que souhaitÃ© par les associations et collectivitÃ©s, aurait permis d'y inclure une grande majoritÃ© de captages. Au final, le nombre d'entre eux qui seront considÃ©rÃ©s comme prioritaires, pour lesquels l'Ã‰tat devra de ce fait intervenir pour, Ã©ventuellement, interdire l'usage de pesticides, sera faible, estimÃ© Ã environ 2 000. Cette dÃ©cision a Ã©tÃ© prise sous la pression de la FNSEA et de la Coordination Rurale ayant mÃªme jouÃ© au jeu de la chaise vide au GNC. Les surfaces agricoles concernÃ©es ne reprÃ©sentent pourtant que 2 Ã 4 % de la surface agricole utile en France.Â

Les associations d'Ã©lus ont interpellÃ© le Premier ministre pour lui demander de reprendre la main sur ce dossier. Les collectivitÃ©s craignent Ã©videmment d'Ãªtre "fortement exposÃ©es en termes juridiques et financiers, alors qu'elles ne disposent pas des pouvoirs rÃ©glementaires permettant d'agir sur l'ensemble des sources de pollution" selon la lettre conjointe de l'AMF, la FNCCR, Amorce, France Eau Publique, France Urbaine et IntercommunalitÃ©s de France, adressÃ©e Ã SÃ©bastien Lecornu.Â

AMFÂ